

FAIR Canada

Promoteur
des droits des
investisseurs

Rapport annuel

2024–2025

Exercice :

1^{er} juillet 2024 – 30 juin 2025



Table des matières

Message du président.....	1
Message du directeur général	2
À propos de FAIR Canada	3
Notre mission	3
Notre vision	3
Notre histoire	4
Bilan de l'année : notre plaidoyer, nos commentaires et notre leadership éclairé	5
1. Amélioration du processus de résolution des plaintes des investisseurs	6
2. Renforcement des outils d'indemnisation des investisseurs lésés.....	8
3. Plaidoyer pour une meilleure transparence envers les investisseurs.....	10
4. Protection des investisseurs particuliers	12
5. Mise en lumière sur les risques émergents	14
Création de liens par la sensibilisation, la perspicacité et le dialogue	16
Durabilité organisationnelle	17
Bonne gouvernance et résilience organisationnelle.....	18
Membres du conseil d'administration et personnel.....	19
États financiers (seulement en anglais).....	20
Coordonnées	33

Message du président

Je suis heureux de présenter le rapport annuel de FAIR Canada. Il marque la première mise à jour officielle sur nos progrès dans le cadre du plan stratégique 2023-2028.

Dans cette période d'incertitude économique croissante, d'instabilité mondiale et de fluctuations rapides des marchés financiers auxquelles les investisseurs canadiens font face, notre rôle en tant que porte-parole indépendant et réputé pour la protection des investisseurs, est plus important que jamais. Les investisseurs particuliers continuent de se confronter à des produits de plus en plus complexes, des protections incohérentes et des obstacles systémiques lorsqu'ils recherchent de l'aide. Notre approche fondée sur des données probantes et axée sur les solutions contribue à combler ces lacunes et à bâtir un système financier plus équitable.

Cette année a marqué un tournant pour notre organisation. Grâce à un nouvel apport de financement stable, nous avons élargi nos activités, renforcé notre influence et continué de défendre avec force les intérêts des investisseurs particuliers à l'échelle nationale.

Au sein du conseil d'administration, nous avons accueilli un nouveau dynamisme et de nouvelles idées avec trois nouveaux membres : Soheil Karkhanechi, Jean Lorrain et Brigitte Catellier. En même temps, nous aimerions remercier chaleureusement les membres sortants, Wanda Morris, Harvey Naglie et Larry Bates, pour leur engagement et leurs précieux conseils. Leur contribution a permis de jeter des bases solides sur lesquelles nous nous appuyons aujourd'hui.

Pour soutenir notre mandat croissant, nous avons renforcé cette année nos pratiques de gouvernance en matière de recrutement, d'évaluation et de gestion des risques au sein du conseil d'administration. Ces améliorations garantissent que notre gouvernance continue d'évoluer au rythme de la demande croissante pour le type d'activités et d'objectifs stratégiques que notre organisation fournit.



L'année 2026 sera ma treizième et dernière année à titre de membre du conseil d'administration de FAIR Canada, et ma cinquième année en tant que président. En prenant la présidence, le conseil a établi trois objectifs. Premièrement, l'organisation devait se reconstruire et démontrer que sa présence était nécessaire et digne de soutien. Le deuxième objectif était d'utiliser cette nouvelle base pour assurer un financement durable. Et le troisième était de s'assurer que l'organisation et son conseil d'administration étaient préparés pour assurer une réussite continue. Avec le recul, je suis incroyablement fier de ce que FAIR Canada est devenu.

Je suis optimiste quant à l'avenir. FAIR Canada est bien placée pour relever tous les défis avec confiance, détermination et un engagement indéfectible pour l'équité, la responsabilisation et un système financier qui profite à tous les Canadiens.

Au nom du conseil d'administration, je vous remercie de votre soutien continu.

A stylized, handwritten signature in black ink, likely belonging to Dr. Preet Banerjee.

Dr. Preet Banerjee

Président du conseil d'administration

Message du Directeur général

Cette année, les Canadiens ont fait face à une période d'incertitude économique, de changements rapides et de nouveaux risques financiers. Pour les investisseurs, ces défis ont fait qu'il est plus important que jamais d'avoir un porte-parole fort et indépendant qui défende l'équité et les droits des investisseurs. FAIR Canada est fière de jouer ce rôle.

Au cours de cette année, notre équipe a travaillé sans relâche pour que les préoccupations des investisseurs particuliers soient prises en compte lors de l'élaboration ou de la mise en œuvre de réglementations les concernant directement. Nous nous sommes attachés à renforcer le traitement des plaintes et le règlement des différends, et avons défendu des réformes visant à garantir aux investisseurs lésés une réparation équitable. Plus de 25 % de nos propositions de politique générale portaient sur ces enjeux cruciaux, et notre travail de plaidoyer a contribué à façonner des changements réglementaires bénéfiques aux investisseurs.

Nous avons eu le plaisir de partager notre expertise avec un large éventail d'intervenants, en les conseillant sur des sujets émergents et en contribuant à l'élaboration de politiques et de décisions plus pertinentes et mieux adaptées. Notre engagement envers un plaidoyer fondé sur des données probantes a été renforcé par d'importantes recherches qui ont orienté à la fois notre travail et nos actions de sensibilisation du public.

Une étape importante cette année a été l'obtention d'un financement de 11 millions de dollars de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO), en plus d'autres dons – des investissements pour notre pérennité à long terme. Ces ressources nous permettent d'amplifier nos actions de représentation, d'approfondir nos recherches et de consolider nos fondements afin de mieux servir les investisseurs canadiens pour les années à venir.



Pour l'avenir, nous restons déterminés à promouvoir des réformes qui rendent le système financier canadien plus transparent, plus responsable et mieux adapté aux besoins des investisseurs moyens. Nous continuerons de faire pression pour un modèle de résolution des plaintes accessible, une divulgation simplifiée et plus claire, et des protections qui suivent le rythme de l'innovation et du changement.

Merci à notre conseil d'administration, à notre personnel, à nos bailleurs de fonds, à nos partenaires et à tous ceux qui soutiennent notre mission. Ensemble, nous construisons un avenir financier plus équitable pour tous.

Jean-Paul Bureau

Président, chef de la direction et directeur général

À propos de FAIR Canada

Notre mission

FAIR Canada (Fondation canadienne pour la promotion des droits des investisseurs) défend les droits des investisseurs particuliers au Canada par le biais de la représentation, de l'éducation et des avancées réglementaires.

Notre vision

- Promouvoir les droits et la protection des investisseurs particuliers au Canada
- Promouvoir un traitement équitable des investisseurs particuliers sur les marchés financiers canadiens
- Être le porte-parole, indépendant et digne de confiance pour les questions qui touchent les investisseurs individuels
- Fournir des commentaires éclairés et objectifs sur les évolutions réglementaires ayant une incidence sur l'équité et la protection des investisseurs

Notre histoire

FAIR Canada a été fondée en 2008, en pleine crise financière mondiale, à une époque où le besoin d'une meilleure protection des investisseurs était devenu criant. En tant qu'organisme national indépendant et sans but lucratif, notre mission est de défendre les droits des investisseurs particuliers qui n'ont souvent pas les moyens et l'influence dont les associations sectorielles et groupes de pression disposent. Notre organisme a été créé pour être un catalyseur de changement en veillant à ce que les investisseurs soient entendus dans les discussions politiques et à ce que l'équité soit une partie intégrante des marchés financiers canadiens.

Depuis sa création, notre organisme est devenu un porte-parole respecté et digne de confiance dans le monde des politiques financières. Nous fournissons des analyses éclairées et objectives aux organismes de réglementation et aux gouvernements, publions des études et des guides pour aider les investisseurs à s'orienter dans des systèmes complexes, et militons pour des réformes qui protègent contre la fraude, les abus et les pratiques déloyales. Notre travail a permis d'améliorer le traitement des plaintes, la transparence et le contrôle réglementaire. Notre indépendance vis-à-vis du secteur financier et des pouvoirs publics nous donne la crédibilité nécessaire pour dénoncer les abus et promouvoir des politiques qui placent les investisseurs au premier plan.

« En tant qu'organisme national indépendant et sans but lucratif, notre mission est de défendre les droits des investisseurs. »



Aujourd'hui, nous continuons de faire sentir notre présence en relevant les nouveaux défis comme les risques liés aux technologies financières, les changements démographiques et l'évolution des modèles d'affaires. Plus de 17 millions de ménages canadiens détiennent des actifs financiers se chiffrant en billions de dollars, les enjeux sont donc considérables. Face à la complexité croissante des marchés financiers, notre rôle d'organisme de surveillance indépendant, de défenseur des droits et de promoteur des intérêts est plus crucial que jamais – nous collaborons avec d'autres acteurs pour garantir l'équité et la transparence du système financier canadien.

Ce que nous faisons

- ✓ **Fournir aux gouvernements et aux organismes de réglementation des propositions** de politique générale fondées sur des données probantes, axées sur les investisseurs et élaborées par des experts, en tirant parti de l'expertise en droit des valeurs mobilières pour promouvoir l'équité et une réforme constructive.
- ✓ **Effectuer des recherches indépendantes** sur les préoccupations, les défis et les enjeux émergents des investisseurs particuliers; utiliser ces connaissances pour éclairer les actions de plaidoyer et soutenir les améliorations réglementaires.
- ✓ **Sensibiliser les investisseurs particuliers et les aider** à comprendre leurs droits et le système réglementaire en publiant des guides faciles à lire, des bulletins d'information mensuels et des publications sur les médias sociaux.
- ✓ **Collaborer** avec les groupes d'investisseurs, les organismes de réglementation, les organisations sectorielles et les parties prenantes afin de renforcer l'équité des marchés financiers canadiens.

Plan stratégique 2023-2028 de FAIR Canada

Nous sommes heureux d'annoncer que nous avons bien progressé pour nous rapprocher de nos quatre objectifs stratégiques :

- 1 Renforcer notre rôle en tant que **porte-parole indépendant et digne de confiance des investisseurs particuliers****, en fournissant des commentaires éclairés et constructifs sur les projets de politiques, en mettant en lumière les risques émergents et en approfondissant les relations de collaboration qui contribuent à transformer les bonnes idées en meilleurs règlements.
- 2 Élargir notre portée auprès du public** afin que davantage de Canadiens comprennent qui nous sommes et comment nous défendons leurs intérêts, en partageant des points de vue clairs et les résultats d'une **recherche fondée sur des preuves** qui éclaire les décisions politiques et le débat public.
- 3 Assurer un financement accru et durable** qui renforce notre capacité de plaider, notre expertise thématique et notre programme de recherche, grâce à une stratégie de collecte de fonds ciblée et à un solide soutien financier de nos parties prenantes.
- 4 Maintenir une gouvernance et une résilience organisationnelles robustes**— en assurant une gestion efficace des risques et une gouvernance responsable, tout en investissant dans le développement professionnel, les connaissances et le bien-être de nos employés afin de pouvoir nous adapter avec confiance à un environnement en constante évolution.

Bilan de l'année : plaider, commentaires et leadership éclairé

Introduction

Nous avons réalisé des progrès significatifs cette année en matière de promotion des droits des investisseurs et de renforcement de leur protection partout au Canada. Nous avons soumis 15 propositions de politique aux organismes de réglementation canadiens, couvrant des domaines comme la réforme de l'arbitrage, les conseils non personnalisés donnés par des courtiers à exécution d'ordres seulement, la modernisation de la divulgation et la surveillance accrue des produits d'investissement complexes. Notre participation continue aux consultations réglementaires a contribué à faire progresser des politiques significatives qui promeuvent des marchés équitables, transparents et efficaces tout en protégeant et en responsabilisant les investisseurs.

Les travaux qui suivent témoignent de l'ampleur et de l'impact de nos efforts de plaider en faveur d'une meilleure protection des investisseurs dans les domaines prioritaires.



Amélioration du processus de résolution des plaintes des investisseurs

Pourquoi c'est important

Les investisseurs particuliers ont besoin d'un moyen simple et équitable de régler leurs différends en cas de problème. Notre priorité est de leur assurer un accès rapide et efficace au traitement des plaintes, avec des décisions justes et exécutoires.

Notre plaidoyer en action

En novembre 2024, après des années de plaidoyer de la part de FAIR Canada et d'autres organismes, l'Ombudsman des services bancaires et d'investissement (OSBI) a été désigné comme le seul organisme externe de traitement des plaintes pour les banques canadiennes. Cette étape importante simplifie le processus de plainte pour les consommateurs de services bancaires et harmonise le Canada avec les meilleures pratiques internationales.

Pour aider les Canadiens à mieux se repérer dans le système, nous avons mis à jour notre guide en ligne, « [Comment vous faire rembourser : Un guide de l'investisseur pour mieux s'y retrouver dans le système de traitement des plaintes au Canada](#) », et lancé une campagne nationale sur les médias sociaux a été lancée

sous la même bannière. Ce guide complet explique comment les Canadiens peuvent régler leurs différends avec leur banque ou leur société d'investissement.

Nous continuons de plaider en faveur d'un pouvoir décisionnel contraignant pour l'OSBI afin que les entreprises ne puissent plus ignorer les décisions en matière



d'indemnisation ni faire pression sur leurs clients pour qu'ils acceptent des règlements inéquitables. Cette réforme cruciale constitue un grand pas en avant pour garantir des résultats équitables aux investisseurs en habilitant l'OSBI à rendre des décisions exécutoires. En mai 2025, nous avons lancé une campagne nationale de sensibilisation et de mobilisation afin de corriger les idées fausses répandues par certains acteurs du secteur au sujet du pouvoir contraignant. En collaboration avec une coalition d'associations de défense des consommateurs, cette initiative comprenait une lettre ouverte aux Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM), une vaste campagne médiatique et un programme de sensibilisation sur les médias sociaux intitulé « Les investisseurs lésés méritent plus ».

« Le fait que l'OSBI soit le seul organisme externe de traitement des plaintes sera bénéfique pour tous, et en particulier pour les consommateurs qui n'ont ni les moyens, ni le temps, ni l'argent nécessaires pour se repérer dans le système complexe de traitement des plaintes. »

Jean-Paul Bureau

directeur général FAIR Canada

Investment Executive, 1^{er} novembre 2024



Le **gouvernement fédéral a désigné l'OSBI** comme seul organisme externe de traitement des plaintes relatives aux services bancaires canadiens le 1^{er} novembre 2024.

Notre **campagne nationale de sensibilisation** a permis de rejoindre des milliers de consommateurs en leur fournissant des conseils pratiques sur la façon de résoudre les litiges.

Notre travail de sensibilisation a permis **d'attirer l'attention nationale sur la nécessité d'une réforme du pouvoir contraignant**, encourageant ainsi les organismes de réglementation à combler une lacune importante en matière de protection des investisseurs.



Renforcement des outils d'indemnisation des investisseurs lésés

Pourquoi c'est important

Les investisseurs victimes de fraude, de mauvaise conduite ou de mauvais conseils méritent une chance équitable de recouvrer leurs pertes. Au Canada, les outils et les procédures d'indemnisation sont lents, incohérents et complexes. Nous continuons de plaider en faveur de réformes qui garantissent à tous les investisseurs lésés un accès concret à une indemnisation.

Notre plaidoyer en action

Cette année, nous avons intensifié nos efforts pour garantir aux investisseurs des voies de recours claires et applicables pour recouvrer leurs pertes lorsque des entreprises sont tenues responsables de fautes professionnelles. En octobre 2024, nous avons appuyé la proposition de la CVMO visant à remettre directement aux investisseurs lésés les fonds recouverts à la suite de mesures d'exécution. Notre mémoire mettait l'accent sur la réduction des coûts administratifs, l'amélioration des mécanismes de recouvrement et le renforcement de la capacité de la CVMO à recouvrer les fonds auprès des contrevenants.

En novembre 2024, nous avons appuyé la méthodologie de l'OSBI pour le calcul des pertes découlant de la vente inappropriée de titres illiquides sur le marché non réglementé. Ces produits à haut risque peuvent entraîner des pertes importantes pour les investisseurs particuliers. Nous avons exhorté les autorités réglementaires à appuyer officiellement l'approche de l'OSBI afin d'assurer une indemnisation cohérente et équitable.

En janvier 2025, nous avons répondu à la proposition de l'Organisme canadien de réglementation des investissements (OCRI) de moderniser son programme d'arbitrage, poursuivant ainsi notre plaidoyer de longue date en faveur d'une indemnisation équitable et accessible des investisseurs. Nos recommandations comprenaient un délai de prescription plus long, un plafond d'indemnisation plus élevé et des garanties pour préserver le rôle de l'OSBI dans le traitement des plaintes.

Un changement efficace exige plus que des politiques; il requiert la sensibilisation du public. Dans le cadre de notre stratégie continue visant à informer et à habiliter les investisseurs, nous avons mené des campagnes ciblées sur les médias sociaux durant le Mois de la prévention de la fraude et le Mois de la sensibilisation à la maltraitance financière des personnes âgées. Ces campagnes ont amplifié notre message, mobilisé le public et souligné l'importance de recours accessibles en cas de préjudice financier.

Le nouveau cadre de restitution de la CVMO donne aux investisseurs lésés la possibilité de recouvrer une partie de leurs pertes. CeciÇaFAIR Canada crée un processus clair permettant aux investisseurs de soumettre leurs demandes et de rester au courant de leur évolution. FAIR CanadaL'organisme joue un rôle important dans l'élaboration de politiques ayant un impact positif sur les investisseurs.



Les propositions réglementaires

relatives à la restitution des gains illicites et à l'arbitrage reflètent désormais les recommandations de FAIR visant à améliorer l'accès à l'indemnisation, notamment le nouveau cadre de restitution de la CVMO.

Les campagnes de sensibilisation du public ont permis d'améliorer les connaissances des investisseurs en matière de fraude, de maltraitance des aînés et de recours en cas de préjudice.



Plaidoyer pour une meilleure transparence envers les investisseurs

Pourquoi c'est important

De nombreux Canadiens gèrent eux-mêmes leurs placements, mais la complexité des produits financiers et des informations à fournir rend difficile la prise de décisions éclairées. La plupart des investisseurs particuliers ont des connaissances financières moyennes et préfèrent se fier à des sources simplifiées plutôt qu'à des documents réglementaires denses. Nous nous engageons à rendre les informations réglementées plus claires et plus faciles à comprendre afin que les investisseurs aient l'information nécessaire pour comprendre les frais, les risques et les conflits d'intérêts potentiels, et pour prendre des décisions de placement éclairées et en toute confiance.

Notre plaidoyer en action

En 2024-2025, nous avons entrepris plusieurs initiatives clés de plaidoyer pour rendre la divulgation plus accessible et plus favorable aux investisseurs.

Nous avons appuyé la proposition des ACVM visant à améliorer la façon dont les fonds d'investissement doivent communiquer leurs renseignements financiers et de rendement aux investisseurs.

Les Autorités canadiennes en valeurs mobilières (ACVM) ont adopté une approche fondée sur la recherche comportementale qui a mené à la création d'un nouveau « Rapport sur le fonds » destiné à remplacer le traditionnel Rapport de gestion sur le rendement du fonds (RGRF). Nous avons appuyé l'approche des ACVM axée sur l'utilisateur, qui comprenait un sondage auprès d'investisseurs, la mise à l'essai des solutions proposées et l'élaboration d'un RGRF de remplacement fondé sur des données probantes. Nous estimons que les organismes de réglementation devraient tester tous les documents destinés aux clients auprès d'investisseurs réels afin de s'assurer que les renseignements fournis sont clairs et pratiques et qu'ils aident à prendre des décisions éclairées plutôt que de se contenter de satisfaire aux exigences légales.

Notre travail de plaidoyer effectué dans le passé a joué un rôle clé dans la refonte du modèle d'Accès tenant lieu de transmission des ACVM, maintenant appelé modèle d'accès, qui vise à faciliter la recherche et la lecture des rapports financiers par les investisseurs. Nous avons appuyé le nouveau modèle d'accès et suggéré quelques améliorations supplémentaires.



Nous estimons que les organismes de réglementation devraient tester tous les documents destinés aux clients auprès d'investisseurs réels afin de s'assurer que les renseignements fournis sont clairs et pratiques et qu'ils aident à prendre des décisions éclairées plutôt que de se contenter de satisfaire aux exigences légales.





Le nouveau rapport sur les fonds proposé par les ACVM reflète une divulgation fondée sur des données probantes et testée auprès des investisseurs.

Les investisseurs peuvent maintenant **recevoir des alertes par courriel** par SEDAR+ et accéder plus **facilement aux états financiers** des sociétés cotées en bourse.

Les autorités réglementaires accordent **une importance accrue** à la modernisation des informations à fournir afin de les rendre **plus claires, plus pertinentes et plus faciles à comprendre** pour les investisseurs particuliers. Elles utilisent aussi plus de tests comportementaux pour confirmer l'efficacité de ces améliorations.



Protection des investisseurs autonomes

Pourquoi c'est important

Près de la moitié des investisseurs canadiens utilisent des plateformes en ligne mais les lacunes du système réglementaire les rendent vulnérables aux applications de ludification des négociations, aux produits financiers trop complexes et aux sources d'information peu fiables. Nous préconisons un cadre réglementaire qui protège l'autonomie des investisseurs tout en garantissant l'accès à une information claire et digne de confiance. Nous appuyons un contrôle accru de la ludification et des promotions par des influenceurs, et l'accès à des outils qui aident les investisseurs à évaluer les risques et à faire des choix éclairés.

Notre plaidoyer en action

En 2024, nous avons sondé plus de 1 300 investisseurs en ligne à travers le Canada, ce qui a permis d'obtenir de nouvelles perspectives en comparant les investisseurs entièrement autonomes aux investisseurs hybrides qui possèdent des comptes d'investissement autonome mais qui travaillent également avec un conseiller.

Cette étude a révélé des renseignements inattendus, remettant en question l'idée reçue selon laquelle les investisseurs autonomes sont toujours avisés ou preneurs de risques. Tel que détaillé dans notre rapport *Comprendre les investisseurs autonomes*, seulement le quart des titulaires de comptes d'investissement autonome se décrivent comme des investisseurs confiants et conscients des risques encourus.

Ces conclusions ont orienté nos actions de sensibilisation du public, notamment une campagne

médiatique nationale, des communications par bulletins d'information et une présence active sur les médias sociaux. Nous avons largement diffusé nos enseignements afin de sensibiliser le public à la nécessité d'une réforme réglementaire et nous avons participé à plusieurs consultations des intervenants à leur demande.

Depuis la publication de notre premier sondage auprès des investisseurs en 2022, nous avons constitué un ensemble de recherches indépendantes axées sur les investisseurs particuliers à travers le Canada. L'une de nos principales priorités stratégiques est de mener et de diffuser des recherches qui offrent des perspectives plus approfondies, directement issues des investisseurs individuels, sur les questions politiques clés qui les touchent.

Nos recherches ont aussi influencé directement nos propositions de politiques. En février 2025, nous avons soumis une lettre détaillée de commentaires à l'OCRI au sujet des conseils non personnalisés dans les investissements autonomes, pour demander que soit mis à disposition des renseignements plus clairs et des garanties renforcées contre les pratiques numériques manipulatives.



Aperçu de l'impact



Nos nouvelles recherches ont suscité une large couverture médiatique et ont **contribué à sensibiliser le public**, déclenchant des conversations essentielles entre les organismes de réglementation, l'industrie et le public.

Les résultats de notre sondage auprès des investisseurs particuliers ont directement éclairé les nouvelles recherches de l'OCRI et ont fourni des **informations importantes** sur les investisseurs autonomes et le **besoin de meilleurs outils**.

L'engagement accru du public a mis en évidence la **nécessité de réformes**, notamment des outils conviviaux, des alertes opportunes et une **meilleure éducation** pour aider tous les investisseurs à prendre des décisions éclairées et en toute confiance.



Mise en lumière des risques émergents

Pourquoi c'est important

Le système financier canadien évolue rapidement, ce qui comporte des avantages et des risques cachés. Sans une surveillance rigoureuse, les investisseurs pourraient être victimes de traitements inéquitables ou se voir offrir des produits inadaptés. Nous nous efforçons de détecter rapidement les risques émergents et de plaider en faveur de mesures réglementaires opportunes pour protéger les investisseurs – en particulier ceux qui ne se font pas conseillés – afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées et en toute confiance sur les marchés actuels qui sont en constante évolution.

Notre plaidoyer en action

FAIR Canada a exhorté la CVMO à adopter une approche prudente et axée sur les intérêts des investisseurs pour sa proposition d'élargir l'accès des investisseurs particuliers aux actifs privés par l'intermédiaire de fonds d'actifs à long terme. Les fonds proposés comportent des risques importants, notamment l'illiquidité, des évaluations complexes et opaques, une transparence limitée et des conflits d'intérêts potentiels. Ces risques pourraient rendre difficile pour les investisseurs de se désengager de ces placements au besoin, d'en évaluer la véritable valeur et d'en comprendre pleinement le fonctionnement – des difficultés qui touchent également les conseillers.

Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la protection des investisseurs et d'améliorer les critères d'adéquation afin de tenir compte des risques accrus liés aux actifs non cotés. Dans notre mémoire, nous avons également remis en question la pertinence et l'utilité de ce produit pour les investisseurs particuliers et avons averti qu'il pourrait s'avérer plus néfaste que bénéfique.

Au-delà de notre soumission officielle, nous avons suscité un débat public, en utilisant les médias sociaux et des entrevues médiatiques pour mettre en lumière les risques et plaider en faveur de garanties renforcées. Notre équipe continue de suivre l'évolution de la situation et de défendre des politiques qui privilégient l'équité, la transparence et des normes d'adéquation plus strictes pour les actifs privés et autres produits très complexes.



Nous avons insisté sur la nécessité de renforcer la protection des investisseurs et d'améliorer les critères d'adéquation afin de tenir compte des risques accrus liés aux actifs non cotés.



Aperçu de l'impact



Nous remettons en question les efforts déployés pour ouvrir les produits de fonds d'actif illiquides, à long terme, sur les marchés privés, à un plus grand nombre d'investisseurs particuliers. En mettant en lumière les dangers, nous nous assurerons que la réglementation reflète les risques réels et privilégie la protection des investisseurs.



Création de liens par la sensibilisation, la perspicacité et le dialogue

Nous avons contribué à une meilleure compréhension des droits des investisseurs par le public grâce à une collaboration et des partenariats stratégiques avec les parties prenantes, des consultations réglementaires et des actions de communication auprès des médias. Nous avons continué à diriger une coalition nationale d'associations de défense des consommateurs œuvrant pour des réformes telles que l'octroi d'un pouvoir contraignant à l'OSBI.

Tout au long de l'année, nous avons été sollicités pour des missions de consultation sur des enjeux clés tels que les investisseurs vulnérables, la modernisation de la transparence et la compétitivité du secteur financier. Nos recherches sur les investisseurs autonomes ont été citées dans les médias, les milieux universitaires et les instances politiques, renforçant ainsi notre position de leaders d'opinion.

Nous avons approfondi notre partenariat avec la Clinique de protection des investisseurs de l'Université de Toronto afin d'explorer des solutions novatrices aux défis liés au traitement des plaintes et à l'indemnisation des investisseurs, notamment par une analyse approfondie du fonds d'indemnisation de l'Autorité des marchés financiers. Notre collaboration avec la Clinique juridique Boussole au Québec a enrichi notre compréhension des enjeux régionaux pour les investisseurs.

La sensibilisation du public est demeurée au cœur de notre stratégie. Grâce à des campagnes menées tout au long de l'année sur les médias sociaux et à une infolettre très engageante, nous avons diffusé du contenu accessible aux investisseurs. FAIR a suscité un vif intérêt médiatique, obtenant une couverture dans des médias de premier plan et renforçant notre position sur les questions de protection des investisseurs à l'échelle nationale.



Notre participation à des consultations, des conférences, des tables rondes et des prises de parole a permis de faire entendre nos points de vue lors de discussions cruciales sur l'avenir financier du Canada.

15 • 4 • 3
consultations interventions publiques conférences

Durabilité organisationnelle

Notre capacité à défendre les intérêts des investisseurs repose sur la construction d'une organisation solide et durable et sur l'obtention des ressources nécessaires à la réalisation de notre mission. Cette année, nous avons approfondi nos partenariats, élargi notre base de financement et investi dans nos équipes et nos systèmes afin d'assurer notre pérennité. Ces efforts appuient notre action de plaidoyer aujourd'hui et préservent notre indépendance et notre impact pour l'avenir.

En tant qu'organisme indépendant sans but lucratif, FAIR Canada dépend entièrement du soutien financier externe pour accomplir sa mission. Notre organisme a acquis au cours des dernières années la position de chef de file des investisseurs particuliers au Canada. Assurer sa viabilité financière à long terme est l'une de nos principales priorités. Cela nous permet d'accroître notre impact, de renforcer notre plaidoyer et de continuer à protéger les investisseurs canadiens pour les années à venir.

« Notre capacité à défendre les intérêts des investisseurs repose sur la construction d'une organisation solide et durable et sur l'obtention des ressources nécessaires à la réalisation de notre mission. »

L'étape importante de cette année a été la signature d'une nouvelle entente de financement avec la CVMO, qui nous fournira jusqu'à 11 millions de dollars sur six ans provenant de fonds spécifiquement destinés à la protection des investisseurs et à d'autres fins.

La décision de la CVMO d'accorder un financement pluriannuel témoigne de l'importance de notre mission et de la confiance placée dans notre travail. Nous remercions la CVMO pour sa confiance et son soutien pour notre organisation et pour le rôle unique que nous jouons dans la protection des investisseurs au Canada.



Le financement octroyé par la CVMO nous a permis de recruter du personnel et du soutien ponctuel supplémentaires, d'élargir nos initiatives de sensibilisation et de représentation, et d'approfondir nos recherches sur les tendances émergentes du marché et les impacts réglementaires. Il nous fournit également les ressources nécessaires à l'élaboration d'un modèle de financement plus durable. Cela comprend l'élaboration d'un plan stratégique de collecte de fonds, essentiel au maintien de notre stabilité opérationnelle et qui nous permettra d'attirer et de retenir les meilleurs talents.

Notre approche repose sur la démonstration de notre utilité : nous visons à gagner la confiance des bailleurs de fonds grâce à la solidité de nos propositions politiques, à l'impact de notre plaidoyer public et à notre engagement indéfectible envers la protection des investisseurs.

Bonne gouvernance et résilience organisationnelle

Nous continuons de renforcer notre gouvernance et nos opérations afin d'assurer notre résilience, notre responsabilité et notre engagement envers notre mission. Notre conseil d'administration bénévole se concentre sur la gouvernance et la gestion des risques.

Cette année, notre conseil d'administration a mis en œuvre plusieurs améliorations clés en matière de gouvernance afin de mieux s'aligner sur les meilleures pratiques et de soutenir notre mandat. Ces améliorations comprennent notamment une mise à jour de la grille de compétences du conseil d'administration, un nouveau processus de recrutement des directeurs, et un cadre d'évaluation du rendement du conseil d'administration. Ensemble, ces initiatives visent à renforcer l'efficacité du Conseil en veillant à ce qu'il reflète l'expertise, la diversité et la supervision nécessaires pour nous guider efficacement et clairement.

« Nous continuons de renforcer notre gouvernance et nos opérations afin d'assurer notre résilience, notre responsabilité et notre engagement envers notre mission. »



De plus, nous avons adopté une approche structurée pour les décisions en matière de rémunération pour renforcer l'équité et pour veiller à ce que les niveaux de rémunération reflètent l'expertise requise pour remplir notre mandat. Ce processus s'ajoute aux contrôles internes existants et favorise une gestion prudente et responsable de nos ressources.

Sur le plan opérationnel, nous sommes en pleine croissance. Nous avons accueilli une nouvelle directrice des communications, ce qui renforce notre capacité à mobiliser les parties prenantes et à amplifier notre plaidoyer. Nous faisons également appel à des consultants à temps partiel pour bénéficier de services

spécialisés et d'un soutien opérationnel. Cette approche flexible nous permet de développer nos capacités et d'accroître notre résilience, tout en continuant à gérer nos ressources limitées de manière responsable.

Nous avons favorisé le développement professionnel et le bien-être du personnel grâce à des formations sur l'écriture en langage clair et simple, l'utilisation responsable de l'IA et l'adoption de la technologie, et grâce à des séances trimestrielles de développement de l'esprit d'équipe. Notre équipe a également participé à des événements clés de l'industrie, tels que : *OSC Dialogue* et *ASC Connect*, nous aidant ainsi à établir des liens avec les parties prenantes.

Sous l'égide de notre conseil d'administration, nous avons élaboré un nouveau plan d'affaires pluriannuel qui établit des priorités claires et réaffirme notre engagement envers la résilience. Ces efforts nous permettent de rester le porte-parole indépendant et digne de confiance des investisseurs, d'être bien outillés pour nous adapter au changement et d'avoir un impact significatif.



Membres du conseil d'administration et personnel

Conseil d'administration

Dr. Preet Banerjee

Président

Toronto

Robb Engen

Alberta

Deborah Leckman

Toronto

Ronald E. Smith

Nouvelle-Écosse

Soheil Karkhanechi

Toronto

Jean Lorrain

Québec

Brigitte Catellier

Toronto

Équipe FAIR Canada

Jean-Paul Bureaud

Directeur général

Bruce McPherson

Conseiller en matière de politique

Tasmin Waley

Conseillère en matière de politique

Pira Kumarasamy

Directrice des communications

Andrea David

Spécialiste en communications

États financiers (seulement en anglais)

**CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS
(FAIR CANADA)**

YEAR ENDED JUNE 30, 2025

TABLE OF CONTENTS

	Page
Independent auditor's report	1 - 2
Financial statements:	
Statement of revenues and expenses	3
Statement of changes in net assets	4
Statement of cash flow	5
Statement of financial position	6
Notes to financial statements	7 - 11

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT

To the directors of

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

Opinion

We have audited the financial statements of Canadian Foundation for the Advancement of Investor Rights (FAIR Canada), which comprise of the statement of financial position as at June 30, 2025 and the statements of revenues and expenses, changes in net assets, and cash flow for the year then ended, and notes to the financial statements, including a summary of significant accounting policies.

In our opinion, the financial statements present fairly, in all material respects, the financial position of Canadian Foundation for the Advancement of Investor Rights (FAIR Canada) as at June 30, 2025, its operations and its cash flows for the year then ended in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNFPO).

Basis for Opinion

We conducted our audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards. Our responsibilities under those standards are further described in the Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements section of our report. We are independent of the foundation in accordance with the ethical requirements that are relevant to our audit of the financial statements in Canada, and we have fulfilled our other ethical responsibilities in accordance with these requirements. We believe that the audit evidence we have obtained is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion.

Responsibilities of Management and Those Charged with Governance for the Financial Statements

Management is responsible for the preparation and fair presentation of the financial statements in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNFPO), and for such internal control as management determines is necessary to enable the preparation of financial statements that are free from material misstatement, whether due to fraud or error.

In preparing the financial statements, management is responsible for assessing the foundation's ability to continue as a going concern, disclosing, as applicable, matters related to going concern and using the going concern basis of accounting unless management either intends to liquidate the foundation or to cease operations, or has no realistic alternative but to do so.

Those charged with governance are responsible for overseeing the foundation's financial reporting process.

Auditor's Responsibilities for the Audit of the Financial Statements

Our objectives are to obtain reasonable assurance about whether the financial statements as a whole are free from material misstatement, whether due to fraud or error, and to issue an auditor's report that includes our opinion. Reasonable assurance is a high level of assurance, but is not a guarantee that an audit conducted in accordance with Canadian generally accepted auditing standards will always detect a material misstatement when it exists. Misstatements can arise from fraud or error and are considered material if, individually or in the aggregate, they could reasonably be expected to influence the economic decisions of users taken on the basis of these financial statements.

INDEPENDENT AUDITOR'S REPORT (CONT'D)

As part of an audit in accordance with Canadian generally accepted auditing standards, we exercise professional judgment and maintain professional skepticism throughout the audit. We also:

- Identify and assess the risks of material misstatement of the financial statements, whether due to fraud or error, design and perform audit procedures responsive to those risks, and obtain audit evidence that is sufficient and appropriate to provide a basis for our opinion. The risk of not detecting a material misstatement resulting from fraud is higher than for one resulting from error, as fraud may involve collusion, forgery, intentional omissions, misrepresentations, or the override of internal control.
- Obtain an understanding of internal control relevant to the audit in order to design audit procedures that are appropriate in the circumstances, but not for the purpose of expressing an opinion on the effectiveness of the foundation's internal controls.
- Evaluate the appropriateness of accounting policies used and the reasonableness of accounting estimates and related disclosures made by management.
- Conclude on the appropriateness of management's use of the going concern basis of accounting and, based on the audit evidence obtained, whether a material uncertainty exists related to events or conditions that may cast significant doubt on the foundation's ability to continue as a going concern. If we conclude that a material uncertainty exists, we are required to draw attention in our auditor's report to the related disclosures in the financial statements or, if such disclosures are inadequate, to modify our opinion. Our conclusions are based on audit evidence obtained up to the date of our auditor's report. However, future events or conditions may cause the foundation to cease to continue as a going concern.
- Evaluate the overall presentation, structure and content of the financial statements, including the disclosures, and whether the financial statements represent the underlying transactions and events in a manner that achieves fair presentation.

We communicate with those charged with governance regarding, amongst other matters, the planned scope and timing of the audit and significant audit findings, including any significant deficiencies in internal control that we identify during our audit.

Stern Cohen LLP

Chartered Professional Accountants
Licensed Public Accountants
Toronto, Canada
October 7, 2025

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

STATEMENT OF REVENUES AND EXPENSES

For the year ended June 30,	2025 \$	2024 \$
Revenues		
Grant funds - Ontario Securities Commission	1,502,895	750,000
- Investment Industry Regulatory Organization of Canada	29,280	121,061
- BC Securities Commission	-	25,985
Donations	18,723	59,866
Interest income	233,337	64,977
	1,784,235	1,021,889
Expenses		
Compensation and benefits	881,957	1,009,923
External service agreements	96,704	148,715
General and administrative	51,360	81,680
Communications and outreach	40,402	49,406
Occupancy costs	25,461	37,446
Professional development and networking	20,842	20,506
Professional fees	55,251	13,243
Amortization	12,402	11,184
	1,184,379	1,372,103
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	599,856	(350,214)

See accompanying notes.

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

STATEMENT OF CHANGES IN NET ASSETS

For the year ended June 30,	2025 \$	2024 \$
Beginning of year	1,629,111	1,979,325
Excess (deficiency) of revenue over expenses for the year	599,856	(350,214)
End of year	2,228,967	1,629,111

See accompanying notes.

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

STATEMENT OF CASH FLOW

For the year ended June 30,	2025 \$	2024 \$
Operating activities		
Excess (deficiency) of revenues over expenses for the year	599,856	(350,214)
Item not involving cash		
Amortization	12,402	11,184
Working capital from (required by) operations	612,258	(339,030)
Net change in non-cash working capital balances related to operations	7,376,452	(5,676)
Cash from (required by) from operations	7,988,710	(344,706)
Investing activities		
Acquisition of capital assets, net	(3,378)	(9,154)
Proceeds from (purchase of) investments, net	(8,027,253)	342,143
	(8,030,631)	332,989
Change in cash during the year	(41,921)	(11,717)
Cash and cash equivalents		
Beginning of year	212,851	224,568
End of year	170,930	212,851

See accompanying notes.

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

(Incorporated under the laws of Canada without share capital)

STATEMENT OF FINANCIAL POSITION

As at June 30,	2025 \$	2024 \$
ASSETS		
Current assets		
Cash and cash equivalents	170,930	212,851
Short-term investments (Note 2)	3,339,437	1,613,907
HST recoverable	20,926	27,437
Prepaid expenses	10,328	9,588
	3,541,621	1,863,783
Long-term investments (Note 2)	6,301,723	-
Capital assets (Note 3)	24,715	33,739
	9,868,059	1,897,522
LIABILITIES		
Accounts payable and accrued liabilities	55,584	102,728
Deferred revenue (Note 4)	7,583,508	165,683
	7,639,092	268,411
NET ASSETS	2,228,967	1,629,111
	9,868,059	1,897,522

Other information (Note 5)

See accompanying notes.

Approved on behalf of the Board:



Director

Director

Purpose of the Foundation

The Canadian Foundation for the Advancement of Investor Rights (the "Foundation") is incorporated without share capital as a not-for-profit organization continued under the Canada Not-for-Profit Corporations Act (CNCA). The Foundation acts to advance education about capital markets, savings, investments and investment practices by conducting research and publishing findings, and by providing conferences, roundtables and symposia, to the public, governments and regulators.

The Foundation is exempt from income tax in Canada as a registered charitable organization under the Income Tax Act (Canada). The Foundation operates under the name FAIR Canada.

1. Significant accounting policies

The financial statements were prepared in accordance with Canadian accounting standards for not-for-profit organizations (ASNFPO) and include the following significant accounting policies:

(a) *Cash and cash equivalents*

Cash and cash equivalents include highly liquid investments that are readily convertible to known amounts of cash and that are subject to an insignificant risk in changes in value.

(b) *Revenue recognition*

The Foundation follows the deferral method of accounting for contributions. Restricted contributions are recognized as revenue in the year in which the related expenses are incurred. Unrestricted contributions are recognized as revenue when they are received or receivable if the amount to be received can be reasonably estimated and collection is reasonably assured.

Interest income is recognized on the accrual basis.

1. Significant accounting policies (cont'd)

(c) Contributed materials and services

Contributions of materials and services are recognized both as contributions and expenses in the statement of revenues and expenses when a fair value can be reasonably estimated and when the materials and services are used in the normal course of the organization's operations and would otherwise have been purchased.

In fiscal 2025 an approximate \$49,900 of Google Ad Grants (2024 - \$41,100) was donated to the Foundation. These contributions are not recognized in the financial statements as they would not have otherwise been purchased by the organization. There were no other contributions of services recognized in the financial statements.

(d) Capital assets

Capital assets are stated at cost. Amortization is recorded at rates calculated to charge the cost of the assets to operations over their estimated useful lives. Maintenance and repairs are charged to operations as incurred. Gains and losses on disposals are calculated on the remaining net book value at the time of disposal and included in income.

Amortization is charged to operations at the following annual rates:

Computer equipment (prior to 2022)	- 30% declining balance
Computer equipment (2022 onwards)	- 3 year straight line method
Furniture & equipment	- 5 year straight line method
Website	- 5 year straight line method

(e) Use of estimates

The preparation of financial statements in accordance with ASNFPO requires management to make estimates and assumptions that affect the reported amounts of assets and liabilities at the date of the financial statements, and the reported amounts of revenues and expenditures during the year. Actual results could differ from these estimates.

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

JUNE 30, 2025

1. Significant accounting policies (cont'd)

(f) *Financial instruments*

The Foundation initially measures its financial assets and financial liabilities at fair value. The Foundation subsequently measures all its financial assets and financial liabilities at amortized cost, except for investments that are quoted in an active market, which are measured at fair value.

Financial assets measured at amortized cost consist of cash and cash equivalents, short-term investments and long-term investments. Financial liabilities measured at amortized cost consists of accounts payable and accrued liabilities, and deferred revenue.

2. Investments

	2025 \$	2024 \$
Guaranteed investment certificates - short-term	3,339,437	1,613,907
Guaranteed investment certificates - long-term	6,301,723	-
	9,641,160	1,613,907

The guaranteed investment certificates bear a yield to maturity of 3.10% to 3.47% (2024 - 4.00% to 4.80%) with staggered maturity dates from February 18, 2026 to February 28, 2029 (2024 - August 14, 2024 to February 9, 2025).

CANADIAN FOUNDATION FOR THE ADVANCEMENT OF INVESTOR RIGHTS (FAIR CANADA)

NOTES TO FINANCIAL STATEMENTS

JUNE 30, 2025

3. Capital assets

	Cost \$	Accumulated amortization \$	Net Book Value	
			2025 \$	2024 \$
Computers	24,633	14,143	10,490	11,291
Furniture & equipment	1,117	892	225	448
Website	40,000	26,000	14,000	22,000
	65,750	41,035	24,715	33,739

4. Deferred revenue

The organization received funding from the Ontario Securities Commission (OSC) in the current year, and from the British Columbia Securities Commission (BCSC) in the prior year. The OSC funding is restricted as to when the funds are used for general operations, while the BCSC and IIROC funds were restricted as to the activities for which the funds may be used. The organization records restricted funding as deferred revenue until it is able to use the funds for general operations or until it is expended for the designated purposes.

	2025 \$	2024 \$
Opening balance - deferred revenue	165,683	212,729
Add: current year restricted funding received	8,200,000	100,000
Less: revenue recognized	(782,175)	(147,046)
Ending balance - deferred revenue	7,583,508	165,683

5. Other information*(a) Commitments*

The organization is committed under a net lease for the premise until March 2026. Lease payments are approximately as follows:

	\$
2026	<u>20,300</u>

(b) Financial instruments

The Foundation is exposed to the following significant financial risks:

i) Market risk

Market risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market prices. Market risk comprises three types of risk: currency risk, interest rate risk and other price risk. The Foundation is mainly exposed to interest rate risk.

ii) Interest rate risk

Interest rate risk is the risk that the fair value of future cash flows of a financial instrument will fluctuate because of changes in market interest rates. The Foundation is exposed to interest rate risk with respect to its investments in interest bearing financial instruments. The Foundation does not use derivative financial instruments to alter the effects of this risk.

iii) Liquidity risk

Liquidity risk is the risk the company may not be able to meet their obligations. The Foundation has a comprehensive plan in place to meet their obligations as they come due, primarily from new funding agreements.

(c) Comparative figures

The fiscal 2024 figures have been reclassified where necessary to conform to the presentation adopted in the current year.

Coordonnées



36 Toronto Street, Suite 850
Toronto, Ontario
M5C 2C5



info@faircanada.ca



FAIRCanada



[fair-canada](https://www.linkedin.com/company/fair-canada)



FAIR Canada

Promoteur
des droits des
investisseurs